

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 15 novembre 2022  
**HEURE:** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BENOÎT Robert, maire de Sutton  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
BISSONNETTE Éric, représentant d'Abercorn  
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham  
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant  
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** monsieur Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, mesdames Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, ainsi que le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022
4. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 27 octobre 2022
  - 4.1. Budget préliminaire 2023
5. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 2 novembre 2022
  - 5.1. Optimisation du réseau d'écocentres pour 2023 et les années suivantes
  - 5.2. Budget préliminaire 2023
6. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 8 novembre 2022
  - 6.1. Budget préliminaire 2023
  - 6.2. Transparence des données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
  - 6.3. Déclaration d'intérêt à la participation active aux sites expérimentaux de délimitation d'espace de mobilité dans le cadre de la révision des zones inondables
  - 6.4. Appui au projet de laboratoire vivant de la fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme solutions agricoles pour le climat
7. Rapport du comité de gestion de l'eau du 2 novembre 2022
  - 7.1. Budget préliminaire 2023
8. Rapport du comité service de transport adapté et collectif du 10 novembre 2022
  - 8.1. Autorisation de négocier des contrats de gré à gré pour le service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par taxi
  - 8.2. Budget préliminaire 2023
9. Transport adapté et collectif
  - 9.1. Demande d'une aide financière au programme de soutien au transport adapté (PSTA)
  - 9.2. Fermeture du service de transport de la MRC Brome-Missisquoi pour la période des fêtes
10. Rapport du comité sur les carrières et sablières du 14 novembre 2022
  - 10.1. Budget préliminaire 2023
11. Rapport du comité de sécurité publique du 3 novembre 2022
  - 11.1. Rapport des activités du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre
  - 11.2. Départ du capitaine St-Martin

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 11.3. Activités en 2023 et budget préliminaire 2023
12. Rapport du comité de l'évaluation du 20 octobre 2022
  - 12.1. Nouveaux frais administratifs pour les demandes de révision
  - 12.2. Remboursement des frais additionnels pour les demandes de révision de l'évaluation
  - 12.3. Budget préliminaire 2023
13. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 8 et du 14 novembre 2022
  - 13.1. Autorisation de signature d'une entente concernant les modalités de prise en charge et de partage de certaines obligations du CLD de Brome-Missisquoi et de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
  - 13.2. Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022-2025
  - 13.3. Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026
  - 13.4. MRC des Collines-de-l'Outaouais – Résolution d'appui – Demande au Gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales du Québec
  - 13.5. MRC de Thérèse-de-Blainville – Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes
  - 13.6. Demande d'aide financière au Gouvernement du Québec afin d'atténuer les impacts liés à la COVID-19
  - 13.7. Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi – Demande d'appui pour les 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes
  - 13.8. Appui aux propos de la mairesse de Nicolet – Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale
14. Étude et recommandation d'adoption du budget 2023 de la MRC et du CLD à la prochaine séance du 23 novembre 2022
15. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et de décembre 2022
16. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023
17. Correspondance
18. Questions diverses
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

443-1122

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil reçoit les questions du public à l'occasion d'une première période de questions. Une première citoyenne s'adresse au conseil au sujet de la diffusion en ligne de ses séances. Elle s'adresse également au conseil au sujet d'une situation en lien avec le service de l'évaluation de la MRC. Un deuxième citoyen s'adresse également au conseil en lien avec le service de l'évaluation.

444-1122

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2022 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 27 OCTOBRE 2022

Madame Grimard présente le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile, lequel s'est tenu le 27 octobre 2022.

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le comité régional de sécurité incendie et civile recommande au conseil de la MRC d'adopter le budget préliminaire incendie 2022 tel que présenté.

### RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 2 NOVEMBRE 2022

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 2 novembre 2022.

445-1122

### OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

**CONSIDÉRANT** que depuis 2020, le réseau d'écocentres de la MRC est constitué de deux écocentres, soit un écocentre régional situé à Cowansville, ainsi qu'un écocentre local situé à Bedford (à l'ouest de la MRC);

**CONSIDÉRANT** que selon les experts, la distance optimale pour se rendre à un écocentre est de 15 km et moins, en d'autres mots qu'un réseau d'écocentre se doit d'offrir un réseau de proximité aux citoyens;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement, environ 50 % des logements parcourent 15 km et moins pour se rendre à un des deux écocentres;

**CONSIDÉRANT** que depuis la fermeture des trois écocentres locaux dans l'Est de la MRC (Bromont, Lac-Brome et Sutton), la desserte des municipalités de l'Est est moindre;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs citoyens de l'Est de la MRC ont émis des commentaires quant à la fermeture de ces services d'écocentres, via un sondage réalisé dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2021;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture d'un écocentre sur le territoire d'une municipalité de l'Est pourrait permettre à environ 80 % des logements de parcourir 15 km et moins pour se rendre à un écocentre;

**CONSIDÉRANT** que le réseau d'écocentres doit viser à valoriser davantage de matières, en d'autres mots, limiter l'enfouissement, tout en prenant compte que le prix de l'enfouissement sera en constante augmentation dans les prochaines années (redevances qui passent de 24,32 \$ à 30 \$/tonne en janvier 2023);

**CONSIDÉRANT** que le réseau d'écocentres doit viser à offrir un service standardisé dans l'ensemble de ces écocentres;

**CONSIDÉRANT** que la construction de nouvelles infrastructures s'avère coûteuse, encore plus dans le contexte actuel;

**CONSIDÉRANT** que le coût par porte se doit de rester abordable;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut tenir compte du contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** que les fournisseurs de services sont aussi pris avec une pénurie de main-d'œuvre, ce qui occasionne des délais quant au ramassage de certaines matières aux écocentres (comme les RDD, les électroniques, etc.);

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'évaluer, en parallèle et dans une perspective de réflexion intégrée et globale, la régionalisation du service d'encombrants, afin de maximiser la valorisation des matières récupérées via les écocentres ainsi que ce type de collecte;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) a développé une expertise quant à la gestion des opérations d'un écocentre et que celle-ci a un intérêt à travailler avec la MRC pour l'optimisation du réseau actuel et des collectes d'encombrants;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De conserver le statu quo pour l'année 2023 concernant le réseau d'écocentres, soit l'écocentre régional ainsi que l'écocentre local à Bedford.

D'évaluer l'option de déléguer la compétence d'opération des écocentres à la RIGMRBM.

D'évaluer les options, en partenariat avec la RIGMRBM, quant à la possibilité d'offrir un service régional d'écocentres revampé, afin d'offrir un service de proximité aux municipalités de l'Est à compter de 2024.

D'évaluer sous quelles conditions le réseau pourrait être bonifié (matières acceptées, fréquences d'ouverture, nombre de phase, coûts, etc.).

D'évaluer, en parallèle, l'arrimage qui devrait se faire avec les collectes des encombrants.

D'identifier les sources de financement potentielles pour soutenir le déploiement de l'issu de ces réflexions.

**ADOPTÉ**

### **BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN GMR**

Le comité de gestion des matières résiduelles a fait ses recommandations au conseil pour l'adoption du budget en lien avec le poste budgétaire de Gestion des matières résiduelles et écocentres.

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 8 NOVEMBRE 2022**

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 8 novembre 2022.

### **BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN AMÉNAGEMENT**

Le comité consultatif d'aménagement recommande au conseil d'adopter le budget 2023 du poste budgétaire Aménagement, tel que présenté.

446-1122

### **TRANSPARENCE DES DONNÉES RELATIVES À TOUS LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DÉCLARÉS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**CONSIDÉRANT** que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

**CONSIDÉRANT** que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

**CONSIDÉRANT** que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

**CONSIDÉRANT** la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant qu'une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public»;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

**ADOPTÉ**

447-1122

### **DÉCLARATION D'INTÉRÊT À LA PARTICIPATION ACTIVE AUX SITES EXPÉRIMENTAUX DE DÉLIMITATION D'ESPACE DE MOBILITÉ DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DES ZONES INONDABLES**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté en 2020 le Plan de protection du territoire face aux inondations (Plan);

**CONSIDÉRANT** que la mesure 3 de l'axe 1 du Plan consiste à cartographier les aléas d'inondations à l'échelle des bassins versants, et considérera les zones de mobilité des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 46.0.2.1 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), c'est le ministre qui établit les limites des zones inondables des lacs ou des cours d'eau ainsi que celles des zones de mobilité des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT** la révision de la cartographie des zones inondables présentement en cours de réalisation pour l'ensemble du bassin versant de la rivière Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que la mobilité des cours d'eau représente un risque à la sécurité des biens et des personnes dans plusieurs secteurs du bassin versant de la rivière Yamaska;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la prise en compte de la mobilité des cours d'eau dans les outils d'aménagement et de planification du territoire;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que le concept de mobilité des cours d'eau est une approche innovante, efficace et pertinente pour combiner l'aménagement du territoire aux enjeux d'inondation;

**CONSIDÉRANT** que les MRC, les municipalités et les organismes de bassin versant sont tous des acteurs clés dans l'aménagement du territoire et la gestion des enjeux d'inondation;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du chantier, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) cherchent à déterminer des sites expérimentaux pour valider leur approche de délimitation de zones de mobilité;

**CONSIDÉRANT** que les MRC comprises dans le bassin versant de la rivière Yamaska cherchent à se doter d'un cadre de gestion proactif, moderne, pertinent et cohérent de l'amont à l'aval du bassin;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a adopté en 2017 un cadre réglementaire et une cartographie concernant les zones de mobilité sur une portion de son territoire et souligne l'importance de poursuivre cette cartographie sur d'autres tributaires;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

De signifier au MELCCFP le besoin d'obtenir une délimitation des zones de mobilité des cours d'eau du bassin versant de la Yamaska, dont sur le territoire de Brome-Missisquoi, arrimée avec la révision de la cartographie des zones inondables, de manière à assurer une protection optimale des biens, des personnes et de l'environnement;

De demander de manière officielle au MELCCFP et au MAMH d'être considéré avec intérêt comme site expérimental pour tester la méthodologie de délimitation d'espaces de mobilité. Ce faisant, la MRC Brome-Missisquoi confirme son engagement à participer de manière active au processus, à fournir aux ministères les informations nécessaires à la réalisation des analyses et à proposer des sites potentiels correspondants aux enjeux ciblés.

De transmettre une copie de la présente résolution au MELCCFP, au MAMH ainsi qu'à madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

*Gilles St-Jean quitte la séance.*

448-1122

### **APPUI AU PROJET DE LABORATOIRE VIVANT DE LA FIDUCIE DE RECHERCHE SUR LA FORÊT DES CANTONS-DE-L'EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLUTIONS AGRICOLES POUR LE CLIMAT**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme caritatif la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est (FRFCE) a comme mandat de favoriser le développement et le transfert de connaissances scientifiques en aménagement forestier et en agroforesterie dans l'optique de proposer des solutions concrètes en matière de développement durable du territoire en zone habitée;

**CONSIDÉRANT** que la FRFCE possède une expertise unique au Canada en matière d'implantation à la ferme de pratiques de gestion bénéfiques en agroforesterie grâce au déploiement d'un réseau de dispositifs expérimentaux en agroforesterie et en reboisement de terres agricoles marginales;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la FRFCE a ainsi codéveloppé un réseau de projets pilotes avec plus de 40 agriculteurs et propriétaires de terres agricoles, dont sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, et qu'il possède un important réseau de partenaires régionaux;

**CONSIDÉRANT** que la FRFCE, en collaboration avec d'autres organismes, souhaite déposer le projet de laboratoire vivant intitulé *Des fermes qui stockent plus de carbone tout en améliorant l'environnement* dans le cadre du programme Solutions agricoles pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;

**CONSIDÉRANT** que ce projet consiste à entreprendre et poursuivre l'élaboration concertée, la mise à l'essai, l'adoption, la dissémination, la gestion à long terme et le suivi de pratiques de gestion bénéfiques en agroforesterie dans les régions administratives de l'Estrie, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et des Basses-Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permettra d'accélérer l'adoption de pratiques agroforestières novatrices et adaptées aux besoins des agriculteurs dans le but d'augmenter la séquestration du carbone sur les terres agricoles, d'améliorer les pratiques agroenvironnementales bénéfiques pour la biodiversité et les ressources hydriques, de rendre les exploitations plus résilientes face aux changements climatiques et de créer un milieu de vie durable pour les communautés rurales;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de transfert de connaissances, d'outils et de ressources visera tous les types de producteurs agricoles des différentes régions du Québec, mais également les conseillers agroenvironnementaux, les ingénieurs forestiers, les villes et les MRC, les organismes environnementaux, les aménagistes, les gestionnaires du territoire et les décideurs;

**CONSIDÉRANT** que la FRFCE cherche à créer d'autres partenariats et mobilise d'autres agriculteurs, des associations de producteurs, des organismes environnementaux régionaux, des chercheurs et des MRC dans le cadre de ce projet;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi élabore actuellement un Plan régional des milieux naturels visant notamment à assurer la mise en valeur durable des milieux naturels et restaurer des corridors de connectivité pour favoriser une occupation du territoire plus résiliente pour faire face aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que ce projet concerne plusieurs enjeux, dont la lutte aux changements climatiques, la résilience des écosystèmes forestiers, la migration des espèces, la biodiversité et les ressources hydriques et que ses retombées seront bénéfiques pour augmenter la résilience du territoire agricole et des milieux naturels de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la FRFCE demande la contribution de la MRC en lien avec le projet dans le cadre de cette demande de financement;

**CONSIDÉRANT** que ce projet interpelle la MRC Brome-Missisquoi et qu'il est nécessaire pour la MRC d'y apporter son soutien;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande de financement de la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme Solutions agricoles pour le climat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

De s'engager à contribuer à la mise en œuvre du projet collaboratif présenté par la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est, en collaborant au partage de données en géomatique, à l'établissement de partenariats et à la diffusion des résultats.

**ADOPTÉ**

**Procès-verbal de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 2 NOVEMBRE 2022**

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion de l'eau, lequel s'est tenu le 2 novembre 2022.

**BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN GESTION DE L'EAU**

Le comité de gestion de l'eau a fait ses recommandations au conseil en vue d'adopter le budget 2023 du poste budgétaire Gestion de l'eau.

**RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU 10 NOVEMBRE 2022**

Madame Thibault présente le rapport du comité de transport adapté et collectif, lequel s'est tenu le 10 novembre 2022.

449-1122

**AUTORISATION DE NÉGOCIER DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES PAR TAXI**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir l'offre de services en matière de transport collectif par taxi et/ou véhicules autorisés pour les prochains mois;

**CONSIDÉRANT** que les deux contrats actuels pour les services de transport de personnes par taxi et/ou véhicules autorisés arrivent à échéance le 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC permettent de conclure les contrats visés de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** la saine administration;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la direction générale à négocier des contrats de gré à gré pour les services de transport effectués par taxi et/ou véhicules autorisés, le tout, pour une partie ou pour la totalité du territoire et pour une période à être déterminée. Les termes devront être présentés au conseil, lequel pourra par la suite confirmer par résolution la conclusion des contrats, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN TRANSPORT**

Le comité de transport adapté et collectif recommande au conseil l'adoption du budget préliminaire 2023 pour le transport adapté et le transport collectif selon les principes énoncés.

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

450-1122

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a effectué 23 943 déplacements au courant de l'année 2021;



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que malgré la pandémie de COVID-19, qui a beaucoup affecté le niveau d'achalandage du service de transport adapté, la MRC Brome-Missisquoi estime pouvoir effectuer autour de 25 000 déplacements au courant de l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** que pour la stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère des Transports, la MRC prévoit utiliser les surplus pour pallier l'augmentation des coûts des contrats avec les transporteurs et participer à la révision de l'offre de services dans un contexte d'optimisation des opérations et du cadre financier actuel;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

De transmettre au ministère des Transports la présente résolution confirmant le nombre de déplacements effectués en 2021, ainsi que le nombre de déplacements prévus pour 2022.

De confirmer au ministère des Transports la stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère.

**ADOPTÉ**

*Gilles St-Jean rejoint la séance.*

451-1122

### **FERMETURE DU SERVICE DE TRANSPORT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE  
ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire du service de transport pour la période des fêtes comme suit :

#### **Bureau du service de transport:**

- Fermeture : les 23, 26, 27, 29 et 30 décembre 2022, ainsi que les 2 et 3 janvier 2023;
- Heures et dates d'ouverture les 22 et 28 décembre 2022 : de 8 h à 12 h;
- L'horaire normal reprend à compter du 4 janvier 2023.

#### **Fermeture du service de transport :**

- Fermeture : 25 décembre 2022 et 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ADOPTÉ**

### **RAPPORT DU COMITÉ SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES DU 14 NOVEMBRE 2022**

Madame Grimard présente le rapport du comité sur les carrières et sablières, lequel s'est tenu le 14 novembre 2022.

### **BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

Le comité sur les carrières et sablières recommande au conseil l'adoption du budget préliminaire 2023 pour le poste budgétaire Carrières et sablières avec les revenus et dépenses anticipés proposés.

### **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2022**

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 3 novembre 2022.

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### RAPPORT DES ACTIVITÉS DU 1<sup>ER</sup> AOÛT AU 30 SEPTEMBRE

Monsieur Desmarais informe le conseil du dépôt au CSP du rapport des activités en matière de sécurité publique du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2022.

### DÉPART DU CAPITAINE ST-MARTIN

Monsieur Desmarais informe le conseil du départ du capitaine St-Martin de la SQ.

### ACTIVITÉS EN 2023 ET BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le comité de sécurité publique a fait ses recommandations au conseil en vue de l'adoption du budget 2023 de la Sécurité publique.

Par ailleurs, Monsieur Desmarais informe le conseil de certaines activités à venir en 2023 en matière de sécurité publique.

### RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION DU 20 OCTOBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de l'évaluation, lequel s'est tenu le 20 octobre 2022.

452-1122

### NOUVEAUX FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LES DEMANDES DE RÉVISION

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

De modifier la tarification pour le dépôt de toute demande de révision de l'évaluation en respectant les nouveaux tarifs décrétés par le gouvernement. De procéder aux modifications règlementaires à cet effet, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

453-1122

### REMBOURSEMENT DES FRAIS ADDITIONNELS POUR LES DEMANDES DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

**CONSIDÉRANT** les coûts à la hausse pour la MRC pour défendre les valeurs dans les situations de contestation par des citoyens (honoraires professionnels et juridiques);

**CONSIDÉRANT** que la pratique normale dans le domaine est la prise en charge de tous les honoraires professionnels et juridiques nécessaires pour les contestations, notamment devant le Tribunal administratif du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la plupart des contestations sont réglées dans les étapes préliminaires par le personnel du service de l'évaluation de la MRC, sans frais additionnels pour la municipalité en cause;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER  
ET RÉSOLU :**

Que les frais additionnels déboursés par la MRC (honoraires professionnels et juridiques) pour la préparation, la comparution, le règlement, la représentation et/ou le cheminement des dossiers judiciairisés devant les tribunaux, dont le Tribunal administratif du Québec concernant toute demande de révision de l'évaluation foncière soient remboursés par la municipalité concernée. De procéder aux modifications règlementaires à cet effet, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### BUDGET PRÉLIMINAIRE 2023 EN ÉVALUATION

Le comité de l'évaluation recommande au conseil d'adopter le budget 2023 du Service d'évaluation tel que discuté.

### RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 ET DU 14 NOVEMBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, laquelle s'est tenue les 8 et 14 novembre 2022.

454-1122

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET DE PARTAGE DE CERTAINES OBLIGATIONS DU CLD DE BROME-MISSISQUOI ET DE LA MRC BROME-MISSISQUOI DANS LE CADRE DE LA *LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, contient plusieurs obligations pour les organismes publics ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la MRC et du CLD d'assumer et de partager certaines de leurs obligations dans le cadre de ladite loi ;

**CONSIDÉRANT** la proximité entre la MRC et le CLD, notamment, en ce que les deux organismes :

- Partagent les mêmes locaux ;
- Réalisent de nombreux projets communs ;
- Se partagent des ressources, notamment humaines ;
- Sont fortement intégrées ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration du CLD sont nommés par le conseil de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que le CLD est l'organisme de développement économique de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** l'économie et la saine administration des ressources dans le contexte actuel ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et le CLD ont convenu de conclure une entente dans le but d'assumer et partager l'une et l'autre certaines de leurs obligations en application de l'article 172 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le tout, moyennant certaines modalités, lesquelles sont prévues aux présentes ;

**CONSIDÉRANT** que malgré sa date de signature, l'entente entre en vigueur le jour de son acceptation par la *Commission d'accès à l'information* ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de l'Entente concernant les modalités de prise en charge et de partage de certaines obligations du CLD de Brome-Missisquoi et de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

**ADOPTÉ**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VALORISATION DES RÉSEAUX MULTIFONCTIONNELS DE LA MONTÉRÉGIE 2022-2025

**CONSIDÉRANT** que l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, RLRO, c. M-22.1 indique que la Ministre a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement, dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

**CONSIDÉRANT** que la Ministre a mis en place le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) afin de permettre aux élus, avec le leadership du ministre responsable de chaque région, de contribuer financièrement, avec l'appui d'un comité de sélection de projets, à la réalisation de projets mobilisateurs qui auront des retombées sur leur territoire selon des priorités régionales de développement établies par le milieu;

**CONSIDÉRANT** que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRO, c. C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT** que les MRC de la Montérégie, conscientes de l'importance économique du secteur touristique et des bienfaits de la mobilité active, se sont engagées dans une démarche de concertation pour l'identification de projets rassembleurs pour la structuration du réseau de sentiers multifonctionnels;

**CONSIDÉRANT** que les MRC de la Montérégie ont identifié le développement de circuits multifonctionnels dans leurs priorités régionales pour la relance économique;

**CONSIDÉRANT** que Tourisme Montérégie est le partenaire régional privilégié de la région en matière de tourisme, de concertation et d'expertise auprès des intervenants touristiques;

**CONSIDÉRANT** que Tourisme Montérégie, à la suite de cette démarche de concertation, a déposé un plan régional composé d'actions concertées afin de valoriser les réseaux multifonctionnels;

**CONSIDÉRANT** que Tourisme Montérégie a identifié le cyclotourisme dans les priorités de sa planification stratégique 2022-2026;

**CONSIDÉRANT** que Tourisme Montérégie désire poursuivre son leadership dans la concertation des acteurs régionaux sur les réseaux multifonctionnels;

**CONSIDÉRANT** que les MRC et la Ministre ont déboursé plus de 10 M\$ au cours des dernières années par le biais du volet 1 du FRR pour structurer les réseaux cyclables de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que la TCRM a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socioéconomique.

**CONSIDÉRANT** que le CLD de Brome-Missisquoi assume la contribution financière à l'Entente pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**

D'adhérer à l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022-2025.

De désigner Tourisme Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite Entente.

D'autoriser la signature de ladite Entente par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

De désigner le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à siéger au comité de gestion de l'Entente et de nommer Nathalie Grimard ou, en son absence, le directeur du développement du CLD pour siéger sur le comité de suivi.

**ADOPTÉ**

456-1122

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT EN MONTÉRÉGIE 2022-2026**

**CONSIDÉRANT** l'importance du secteur forestier en Montérégie;

**CONSIDÉRANT** le succès de la démarche de concertation des acteurs du milieu et les projets entamés avec l'Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie 2020-2022;

**CONSIDÉRANT** que les partenaires de l'entente 2020-2022, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC de Brome-Missisquoi, désirent signer une nouvelle entente pour une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé que les MRC de la Montérégie, les MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 216 000 \$ sur trois ans, soit un maximum de 17 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé que l'Agence forestière de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'adhérer à l'Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026.

De désigner l'Agence forestière de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite Entente.

De confirmer la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi à l'Entente en y affectant les montants maximums suivants par année :

|        |         |
|--------|---------|
| 2023 : | 4 800\$ |
| 2024 : | 4 800\$ |
| 2025 : | 4 800\$ |

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi ladite Entente.

De désigner le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à siéger au comité de gestion de l'Entente et de nommer Nathalie Grimard pour siéger sur le comité de suivi.

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

457-1122

### **MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – RÉOLUTION D'APPUI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE EN CHARGE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES DES COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la réforme des cours municipales considère tous les juges municipaux à la séance à titre de juges à temps plein;

**CONSIDÉRANT** que cette décision affectera négativement les budgets des municipalités et des MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de considérer l'empiétement sur les assiettes fiscales des municipalités et des MRC;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement fixe la rémunération des juges;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement prend en charge la rémunération des juges, mis à part ceux des cours municipales, qui sont payés par les municipalités;

**CONSIDÉRANT** la résolution 22-10-274 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 22-10-274 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

De demander au gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales.

De saisir la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de cet enjeu et de demander leur appui.

**ADOPTÉ**

458-1122

### **MRC DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VUE D'ATTÉNUER LES IMPACTS INFLATIONNISTES**

**CONSIDÉRANT** les impacts directs, indirects et difficiles de la pandémie de la COVID-19, des conflits géopolitiques, des incertitudes économiques et des soubresauts inflationnistes sur le portefeuille des contribuables, sur les finances des municipalités ainsi que sur leurs capacités de livrer les services de base et de proximité à moindres coûts;

**CONSIDÉRANT** que les impacts actuels et futurs sont accentués - voire aggravés - par la pénurie de la main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des matières premières et par les retards des livraisons tous secteurs d'activités confondus;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que parmi les rôles et fonctions des gouvernements, élus démocratiquement dans les sociétés démocratiques telles que le Québec et le Canada, consistent à atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

**CONSIDÉRANT** que dans le contexte que nous connaissons toutes et tous, il serait difficile et inadéquat de taxer davantage et toujours les mêmes parties prenantes;

**CONSIDÉRANT** que le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités n'a pas prévu de mesures d'atténuation, de rattrapage et/ou de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation; conflits géopolitiques qui perdurent; pénurie de la main-d'œuvre; incertitudes économiques induites et exceptionnelles; déséquilibre géopolitique mondialisé, etc.);

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-10-231 transmise par la MRC de Thérèse-de-Blainville;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 2022-10-231 de la MRC de Thérèse-de-Blainville.

D'interpeller directement le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, afin qu'il examine la possibilité de fournir une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières maintiennent un niveau de taxation raisonnable vis-à-vis de leurs contribuables.

D'estimer et juger qu'une aide financière (Aide ponctuelle aux municipalités (APM)) dans un contexte inflationniste accablant, de conflits géopolitiques et de pénurie de la main-d'œuvre, etc. garantira le développement des territoires sans biaiser les capacités financières immédiates institutionnelles ni le pouvoir d'achat des contribuables et parties prenantes.

D'interpeller l'ensemble des protagonistes, afin d'appuyer la présente résolution à commencer par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ); l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ); les Communautés métropolitaines de Montréal et du Québec (CMM et CMQ).

Que la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec; au ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional; à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest et aux autres forces vives : Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ); Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

**ADOPTÉ**

459-1122

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFIN D'ATTÉNUER LES IMPACTS LIÉS À LA COVID-19 ET AUX AUTRES VIRUS RESPIRATOIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'en mars 2021, à l'occasion de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Québec a mis en place un programme visant à compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie;

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que ledit programme visait uniquement les années 2021 et 2022;

**CONSIDÉRANT** que la maladie liée à la COVID-19 est toujours présente et que d'autres virus respiratoires s'ajoutent laissant présager plusieurs mois difficiles pour le réseau de la santé et les organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle période de crise sanitaire aura un impact sur les finances des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De demander au Gouvernement du Québec une aide financière destinée aux organismes municipaux, dont les municipalités locales et les municipalités régionales de comté, afin de compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires associés au prolongement de la crise sanitaire.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à notre députée et ministre provinciale, madame Isabelle Charest.

De transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités régionales de comté du Québec, aux municipalités locales de notre territoire, de même qu'à l'UMQ et à la FQM pour appui.

**ADOPTÉ**

460-1122

### **COALITION DES GROUPES DE FEMMES DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI – DEMANDE D'APPUI POUR LES 12 JOURS D' ACTIONS POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une correspondance demandant l'appui de la MRC pour la *Campagne du ruban blanc* aussi connue comme les *12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes* qui a lieu chaque année du 25 novembre au 6 décembre;

**CONSIDÉRANT** que la violence envers les femmes est une réalité malheureusement vécue de manière quotidienne par de nombreuses personnes et que cette situation est intolérable;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MARTEL  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la *Campagne du ruban blanc*.

De transmettre une copie de la présente résolution à son destinataire, ainsi qu'aux organismes suivants :

- Centre Femmes des Cantons de Cowansville
- Avante Women's Centre de Bedford
- Maison d'hébergement Horizon pour elle de Cowansville
- CALACS DES RIVIÈRES Haute-Yamaska Brome-Missisquoi
- Centre de femmes Entr'elles de Granby
- Maison d'hébergement Alice Desmarais de Granby



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'accepter l'invitation de la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, afin qu'une représentante puisse prendre la parole à l'occasion de la séance du conseil du 23 novembre.

**ADOPTÉ**

461-1122

### **APPUI AUX PROPOS DE LA MAIRESSE DE NICOLET – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE FISCALITÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** la lettre ouverte de la mairesse de Nicolet, madame Geneviève Dubois, concernant le défi des villes et des municipalités de poursuivre leur développement dans un contexte de protection de l'environnement et de la forte dépendance des municipalités envers les revenus de taxes foncières;

**CONSIDÉRANT** que, tel qu'avancé par Madame Dubois, la dépendance des municipalités aux revenus de taxes foncières empêche ces dernières à prendre de meilleures décisions sur le plan environnemental, alors qu'elles doivent faire partie de la solution;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi font face à ces mêmes enjeux, et ce, plus que jamais;

**CONSIDÉRANT** que le modèle actuel de la fiscalité municipale ne peut pas tenir à moyen et long terme pour permettre aux municipalités de faire face à leurs défis de développement durable;

**CONSIDÉRANT** qu'une réflexion sur une refonte complète de la fiscalité municipale doit être amorcée dès maintenant pour pallier les enjeux des municipalités, tant sur les plans environnementaux, de développement et de revenus, et ce, afin de faire face à leurs obligations dans des conditions stables, prévisibles et pérennes;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-04-124 reçue par la MRC de l'Érable;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer fortement les propos tenus par la mairesse de Nicolet.

D'appuyer la résolution 2022-04-124 de la MRC de l'Érable, tout en demandant aux unions municipales d'amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement et de développement, notamment en élargissant le programme pacte-vert à l'ensemble des municipalités.

De transmettre copie de la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

**ADOPTÉ**

### **ÉTUDE ET RECOMMANDATION D'ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA MRC À LA PROCHAINE SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022**

Le directeur général rappelle au conseil que le budget de la MRC pour l'année 2023 sera présenté pour adoption à la séance du 23 novembre 2022 à 19 h 30, conformément à la loi, dans sa version actuelle ou avec toute modification qui pourrait le bonifier d'ici à son adoption. Il invite les maires à lui faire part, d'ici là, de toute question ou demande de modification.

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et de décembre 2022.

462-1122

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2023 tel que stipulé ci-dessous et publier un avis public dans les journaux à cet égard, conformément à la Loi. **Toutes les séances ordinaires débuteront à 19 h 30** et se tiendront en conformité avec les directives gouvernementales et/ou au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi dans la salle Arthur-Fauteux (entrée arrière) au 749, rue Principale à Cowansville :

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Mardi, 17 janvier 2023 | Mardi, 15 août 2023        |
| Mardi, 21 février 2023 | Mardi, 19 septembre 2023   |
| Mardi, 21 mars 2023    | Mardi, 17 octobre 2023     |
| Mardi, 18 avril 2023   | Mardi, 14 novembre 2023    |
| Mardi, 16 mai 2023     | Mercredi, 22 novembre 2023 |
| Mardi, 20 juin 2023    | Mardi, 19 décembre 2023    |

**ADOPTÉ**

*Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention du conseil.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Martin Bellefroid fait une intervention en lien avec Hydro-Québec.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil reçoit les questions du public à l'occasion d'une deuxième période de questions. Un citoyen s'adresse au conseil au sujet du service de l'évaluation. Une citoyenne s'adresse au conseil au sujet de l'augmentation des tarifs liés à l'évaluation.

463-1122

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier